



Quels programmes européens en Bretagne après 2020 ?

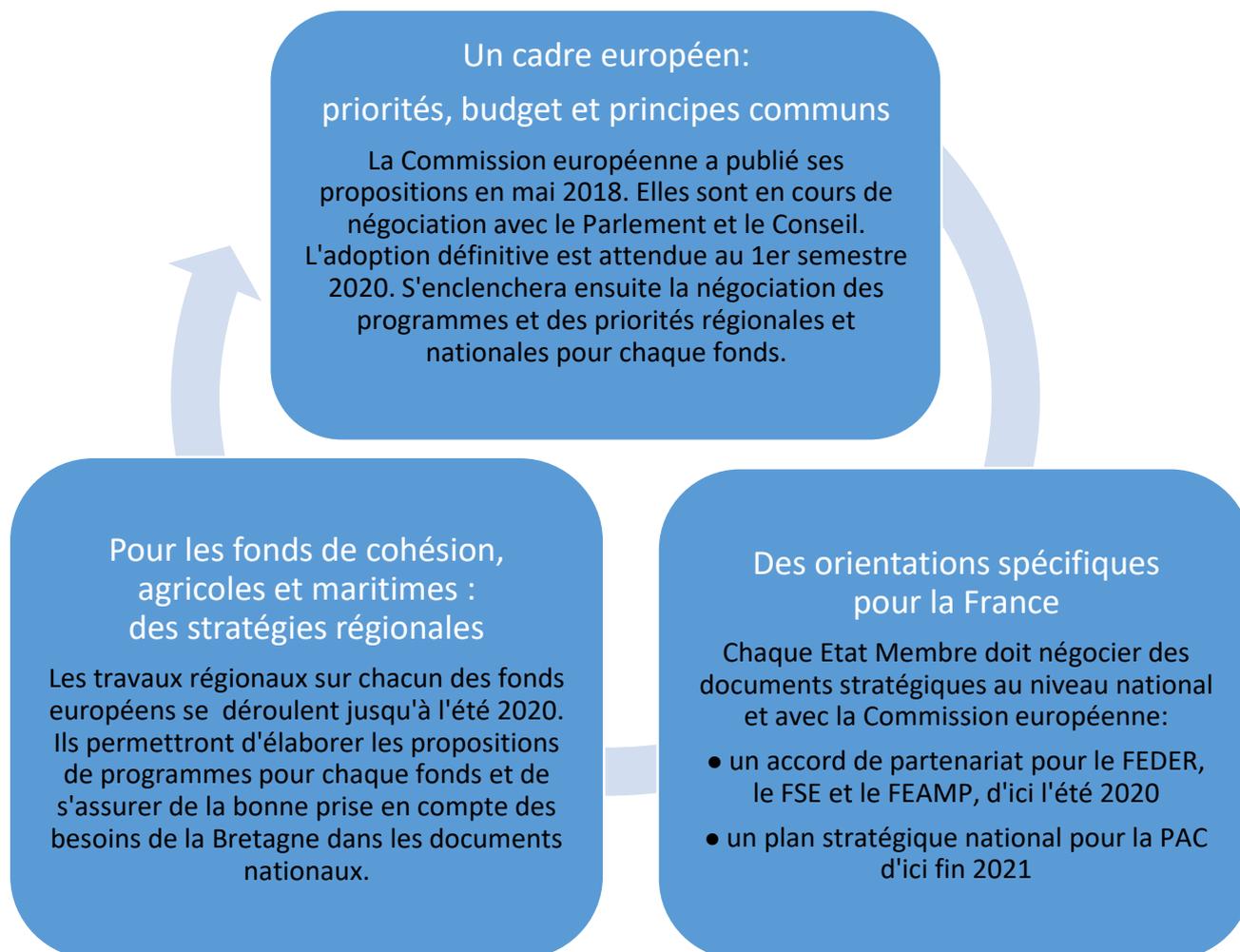
Tous les 7 ans, les priorités des politiques européennes et leurs budgets sont renouvelés. D'ici la fin de l'année 2020, de nouveaux programmes seront donc négociés avec la Commission européenne pour la période 2021-2027.



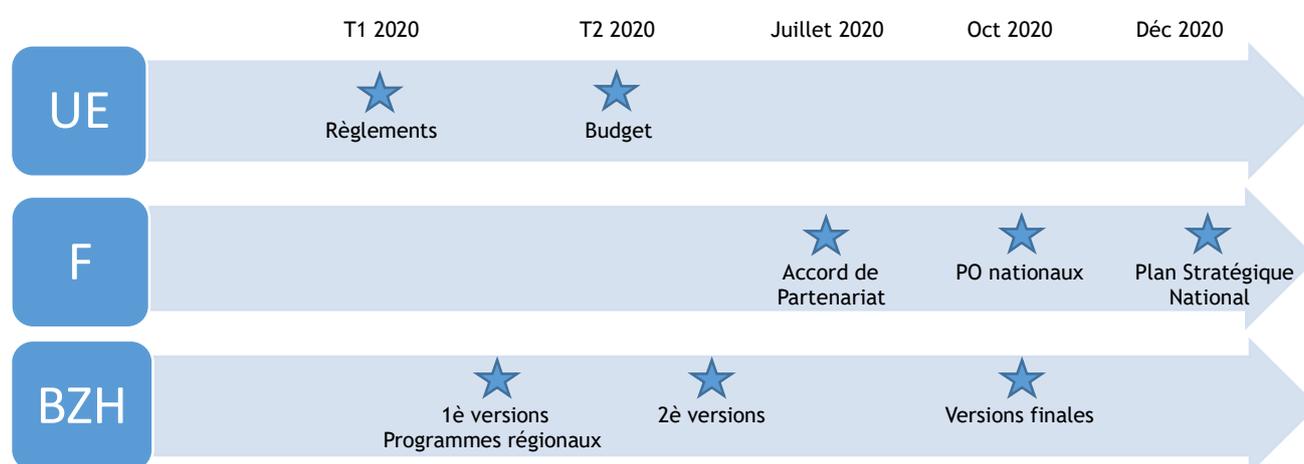
Pour vous tenir informé·e : rendez-vous sur www.europe.bzh

Quel calendrier, quelles étapes d'ici fin 2020 ?

Le renouvellement des politiques européennes et de leurs programmes de financement s'effectue tous les 7 ans. Les priorités seront définitivement fixées en 2020, à l'issue d'une période importante de négociation à plusieurs niveaux fortement interdépendants qui peut se résumer ainsi :



9 à 12 mois de travaux conjoints



Ce calendrier prévisionnel sera adapté en fonction de l'avancement des travaux européens et nationaux.

Quel contexte général pour la définition des stratégies régionales ?

Quelques grandes orientations :

★ MENU EUROPEEN

Pour chaque fonds, une liste commune d'objectifs européens précisera les thématiques pouvant faire l'objet de financements. Chaque territoire adaptera ensuite ses programmes en fonction de ses besoins. Les choix régionaux s'appuieront donc sur les enjeux de développement propres à la Bretagne.

★ CONCENTRATION

Quels que soient les programmes, le cadre européen définira des seuils minimaux d'affectation des crédits sur certaines thématiques, qui devront être respectés par tous les Etats Membres ; la Commission européenne a aussi fait part à la France de secteurs d'intervention prioritaires ou au contraire exclus au regard de son développement. Les travaux régionaux devront en tenir compte.

★ COHERENCE

Les choix des priorités de financement pour la Bretagne trouveront toute leur cohérence avec les stratégies partenariales déjà existantes, notamment la Breizh Cop et ses feuilles de routes, ou en révision comme la stratégie de spécialisation intelligente. Ils seront également articulés avec les travaux d'élaboration du futur Contrat de Plan Etat-Région, mis en œuvre sur la même période.

★ PRAGMATISME

La construction des programmes avec les partenaires se déroulera essentiellement au 1^{er} semestre 2020. Elle pourra ainsi dès le départ s'appuyer sur des règlements européens quasi-finalisés ; cela permettra aussi de connaître rapidement les enveloppes budgétaires allouées à la Bretagne. La concertation s'appuiera sur les instances de gouvernance thématiques déjà existantes ainsi que sur le Comité de suivi des fonds européens.

★ SIMPLIFICATION

Cette démarche est déjà engagée : guichets uniques, traitement forfaitaire de certaines dépenses, lisibilité et transparence de l'information sur les financements disponibles... Cet objectif sera au cœur des travaux pour la prochaine période, en intégrant le plus possible l'ensemble des possibilités ouvertes par la nouvelle réglementation.

★ BUDGET

Le cadre financier européen 2021/2027 ne sera probablement pas fixé avant le printemps 2020 et dépendra aussi des résultats du Brexit. Les premières orientations rendent quasi-inéluctables une baisse des financements disponibles sur les 4 fonds, à minima de 10 à 15%.

★ TERRITORIALISATION

Pour 2014-2020, la Région Bretagne a choisi de faire converger ses propres contrats avec les territoires et les outils européens (ITI FEDER – DLAL Leader et FEAMP). Cette orientation sera réinterrogée, du fait de la révision de la politique territoriale de la Région et des évolutions des règlements européens. Une évaluation sera menée avec les territoires au 1^{er} trimestre 2020 pour accompagner cette démarche.

★ DEMARRAGE PROGRESSIF

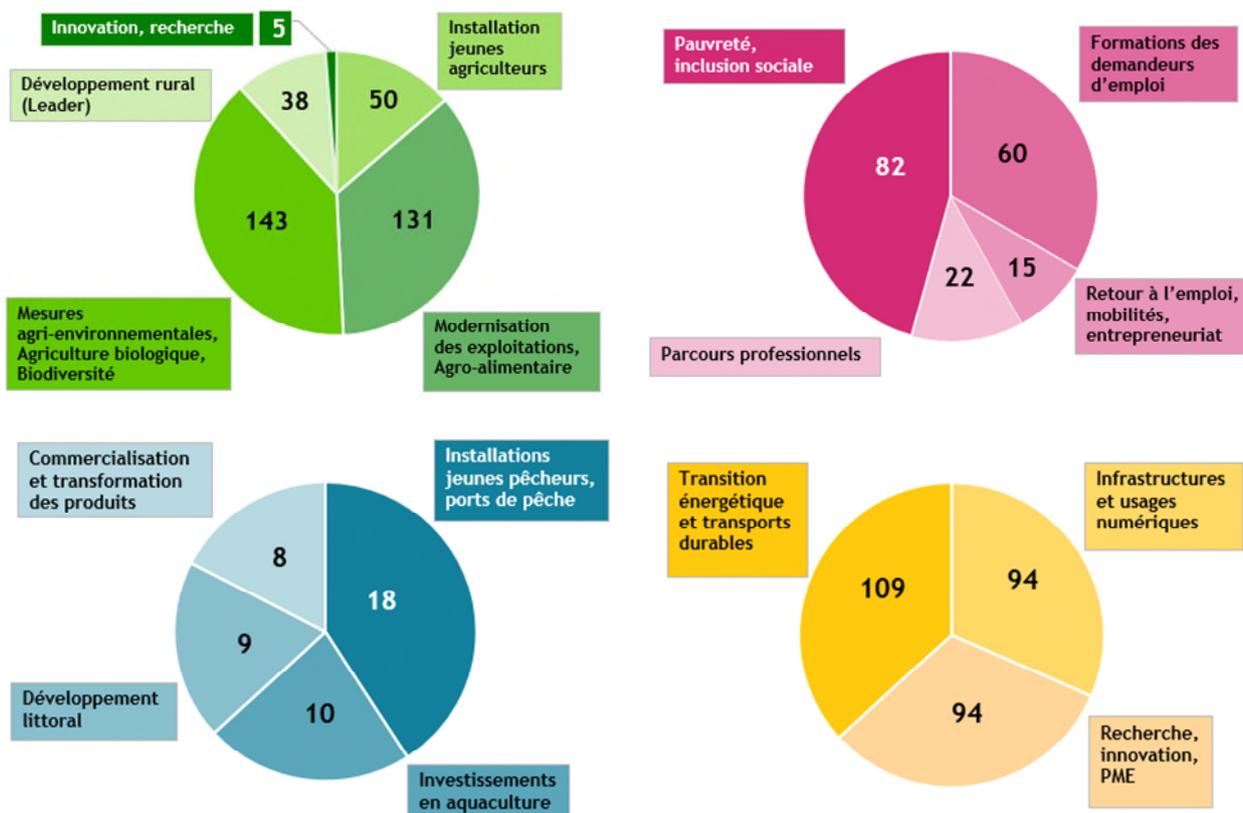
Les nouveaux fonds seront accessibles aux porteurs de projets après validation des programmes par la Commission européenne. Dans l'attente, les programmes actuels disposant encore de crédits pourront continuer à s'appliquer sans difficulté, pour tous les projets se clôturant en 2023. Pour le FEADER, l'année 2021 devrait être couverte par une dotation financière de transition spécifique, permettant d'activer tout ou partie des dispositifs du programme actuel pour une année supplémentaire.

Pour suivre l'évolution des travaux régionaux tout au long de l'année 2020 et participer : rendez-vous sur www.europe.bzh

Les fonds européens 2014-2020 en Bretagne

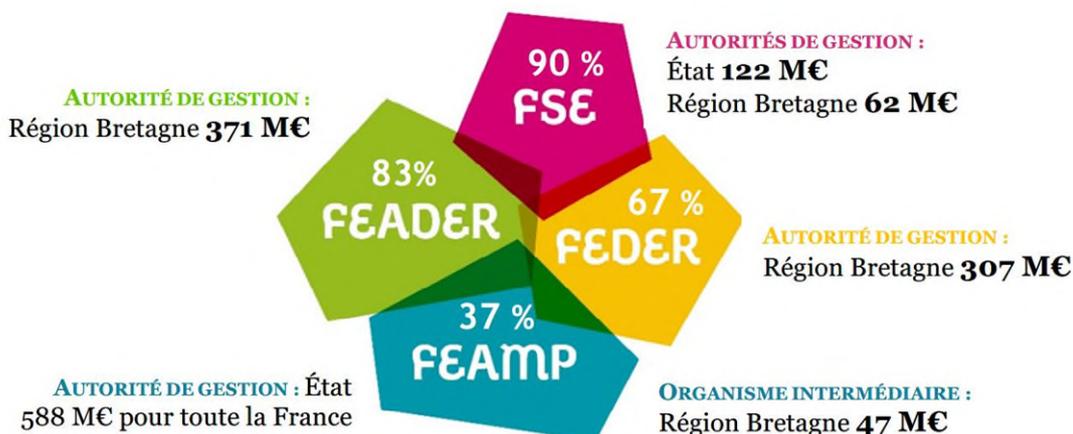
De très nombreux secteurs accompagnés

Montants prévus pour 2014-2020 en millions d'euros



Aujourd'hui : 80 % des financements engagés
23 000 projets soutenus

Montants prévus par fonds pour 2014-2020 en millions d'euros et % engagés



Pour plus d'informations sur les fonds européens, les projets soutenus en Bretagne, visitez le site europe.bzh et suivez-nous sur facebook et twitter @EuropeBretagne.